

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 8 MARS 2023

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Brice PARINET (par ailleurs, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage), Ali SAHALI,

Excusés : Mme Josiane JOURDAN, MM. Jean-Eric INACIO, Victor SIMON, Dr Pascal MAILLE

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental

La séance est ouverte à 18 h 30

✚ Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque le **décès de M. Jean VESQUES**, survenu le 9 février, à l'âge de 87 ans.

Il rappelle que M. Jean VESQUES, longtemps licencié au C.S. IGNY, devenu depuis le F.C.IGNY, a exercé les fonctions d'Arbitre durant de nombreuses saisons et qu'il était membre Bénévole du District des Yvelines depuis sa création, en 1980.

M. Jean VESQUES a œuvré, durant de très nombreuses années, au sein de différentes Commissions du District et il était toujours membre de la Commission d'Organisation des Compétitions, de la Commission du Football Diversifié dont il assurait encore la vice-présidence après avoir contribué efficacement à la mise en place et au développement du Futsal dans les Yvelines, et des Commissions Départementale et Régionale des Terrains et Installations Sportives.

M. Jean VESQUES a en outre longtemps siégé à la Commission de Discipline du District.

Il a également été membre du Comité de Direction du District, durant plusieurs mandats, jusqu'en octobre 2020.

Le District des Yvelines vient de perdre un de ses pionniers.

Les obsèques de M. Jean VESQUES se sont déroulées le 16/2, à IGNY, en présence de M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District, et de plusieurs membres actuels ou anciens, du Comité de Direction ou de Commissions du District.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON et les membres du Comité de Direction renouvellent à Jeannine, son épouse, à sa famille et à ses proches leurs très sincères condoléances.

✚ **Communication de M. Brice PARINET**

M. Brice PARINET fait part à ses collègues membres du Comité de Direction de son intention, à la suite de la décision prise et rendue publique par M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District, de ne pas briguer un nouveau mandat en 2024, de la décision qu'il a prise de **constituer et de conduire, le moment venu, une liste en vue de l'élection des membres du Comité de Direction pour le mandat 2024 / 2028.**

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 4/1/2023

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 4/1/2023 a été transmis, le 11/1, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1741, du 17/1/2023.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 7/1, à PARIS : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le 9/1, au siège du District : **Vœux aux Commissaires du District**
- ✓ le 14/1, au siège du District : **Action médicale du District portant sur les thèmes suivants :**
 - la prévention des accidents musculaires (M. Florent CANNAC, kinésithérapeute)
 - les pathologies de croissance (Dr Pascal MAILLE, Responsable du Centre Médical du Centre National du Football à CLAIREFONTAINE)
 - les commotions cérébrales (Dr Emmanuel ORHANT, Directeur médical de la F.F.F.)
 - l'échauffement structuré à visée préventive (Dr Bertrand TAMALET, du Centre médical du Centre National du Football)
- A noter qu'il est prévu de programmer une autre action sur les thèmes suivants :
 - la mort subite
 - la prévention générale des blessures
 - R.T.P. (Return To Play)
 - l'entorse de la cheville
- ✓ le 14/1, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District, à propos de la gouvernance de la F.F.F.**
- ✓ le 16/1, au siège du District du Val d'Oise : **Réunion des Présidents de District Franciliens à propos de l'établissement du Plan Régionalisé de développement de l'Arbitrage amateur**
- ✓ le 21/1, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**
- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**
 - le 24/1, en visio : **Tout savoir sur les agréments J.E.P. (Jeunesse et Education Populaire), Sport et Service Civique** : Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Intérêt ?
 - les 28/1 et 11/2, à PLAISIR : **Mixity Time, sur le thème : « Développer et optimiser ses compétences de dirigeant(e)s associatifs » :**
 - . module 1 : Mieux se connaître pour gagner en impact et efficacité
 - . module 2 : Moi et les autres : savoir identifier les actions pour gagner en efficacité et management
 - Le module 3 : Moi et l'équipe : acquérir des techniques et outils pour mieux manager mon équipe en tant que dirigeant dirigeantes d'association sportive, se déroulera le samedi 15/4.
 - le 3/2, en visio, sur le thème : **« LE R.G.P.D. ? De quoi parle-t-on ? »** - Appréhender ce règlement général et débiter la rédaction de votre dossier
 - le 7/2, à VERSAILLES, sur le thème : **« La fiscalité et mon association »** - Connaitre les fondamentaux de la fiscalité associative (non lucrativité, impôts, dons, legs...)

- le 9/2, en visio, sur le thème : « **La comptabilité associative : mode d'emploi !** » - Toutes les informations pratiques et essentielles sur la tenue de sa comptabilité

- le 15/2, en visio sur le thème : « **Vous avez dit contrôles des associations ?** » - De quels contrôles s'agit-il ? Et comment s'y préparer ?

- le 8/3, en visio, sur le thème : « **Tout savoir sur le service civique et pourquoi pas vous ?** Toutes les informations essentielles sur la mise en place d'un service civique dans un club (réunion animée par le **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (S.D.J.E.S. 78)**)

✓ le 25/1 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**, sur les thèmes :

. **Analyses financières et redistribution**

. **La nouvelle Loi sur le Sport**

. **Le Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage amateur** (cf. le point N° 10 ci-après)

Une nouvelle réunion est prévue le mardi 14/3 sur les thèmes suivants :

. **La nouvelle filière de formation des Educateurs**

. **Le Plan Régionalisé de développement de l'Arbitrage amateur**

✓ le 28/1, au siège du District : **Formation « Secrétaire de Club »**

Il s'agissait de donner aux Secrétaires de club et aux correspondants des informations sur la fonction de secrétaire : L'Assemblée Générale / Le Comité Directeur, Footclubs : découverte des différents menus, Les licences, La gestion des compétitions (saisie des engagements, vérification des suspensions, gestion des groupes de la F.M.I., demande de modification de match, les réserves), Les formations / Les détections, Où trouver les informations dont j'ai besoin ?

✓ le 30/1 : **Comité de Direction de la Ligue** (cf. le point N° 5 ci-après)

✓ le 2/2, au siège du District : **Tirages au sort des Coupes des Yvelines et du Comité et remise de dotations à des clubs attributaires de Labels de la saison 2021 / 2022**

✓ le 3/2, au siège du District : **Réunion de présentation du projet de Championnats de jeunes à 11, avec accessions générationnelles**

✓ le 5/2, à ROSNY-SUR-SEINE : **Journée découverte du Fit Foot et au Foot en Marchant**, organisée par MM. Yann LEVAILLANT, Responsable Foot Loisir du C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE et Thierry MORISSET, Responsable Foot Loisir de l'A.S. LA VESGRE

Ces 2 activités font partie des nouvelles pratiques du football, en plein développement au sein du District dans le cadre du Foot Loisir.

✓ le 8/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Temps convivial d'échange autour de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicaps**, organisé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), le Comité Handisport 78 et le Comité départemental Sport-adapté

✓ le 8/2 : Organisation par la F.F.F. d'un **Webinaire de présentation, aux instances du Football, de la nouvelle filière de formation des Educateurs**

Le sujet a ensuite également été présenté **aux clubs et aux licencié(e)s**, via un webinaire dédié le 16/2.

✓ le 9/2, au siège de la Ligue : **Réunion de la Commission Régionale Prévention, Médiation, Education (C.R.P.M.E.), avec les Présidents des Commissions Départementales Prévention, Médiation, Education (C.D.P.M.E.)**

✓ le 9/2/2023 au siège du District : **Réunion avec les représentants des villes de COIGNIERES, d'ELANCOURT et de MAUREPAS**, le COIGNIERES F.C., l'O.S.C. ELANCOURT et l'A.S. MAUREPAS) et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport des

Yvelines (S.D.J.E.S. 78), pour aborder la question de l'organisation des rencontres à disputer d'ici la fin de la saison par le COIGNIERES F.C..

- ✓ le 10/2, au PECQ : **Première réunion, dans le secteur 4, de présentation de la mise en place du dispositif des Référents de secteurs** (cf. le point N° 8 ci-après)
- ✓ le 16/2, au siège du District : **Journée de formation organisée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.S.D.E.N. 78), dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants**, sur le thème Jeux Olympiques et Paralympiques et Territoires.

Cette action a permis à 24 enseignant(e)s de découvrir l'histoire du football à travers les Jeux Olympiques, mais également le dispositif « Foot à l'Ecole » de façon théorique.

- ✓ le 3/3, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts, à propos de la gouvernance de la F.F.F.** (cf. le point N° 3 ci-après)

3 / LA GOUVERNANCE DE LA FEDERATION

Il est fait le point de la situation de la F.F.F. à la suite de l'audit initié par le Ministère chargé des Sports quant au pilotage de la Fédération et au respect des obligations qui s'y attachent, le rapport définitif de la mission de l'Inspection Générale de l'Education, du sport et de la Recherche (IGESR) ayant été remis le 15/2.

La mission a notamment constaté que la F.F.F. devait faire évoluer une gouvernance au pouvoir très concentré, sans réel débat, ne favorisant pas l'expression politique des oppositions au sein de ses organes. Si la F.F.F. a transformé sa gouvernance en 2011 avec l'objectif de renforcer la démocratie en son sein, la mission a noté qu'une nouvelle étape est nécessaire au vu des obligations introduites par la Loi du 2/3/2022 et des constats que le rapport détaille.

Notamment, le Comité Exécutif (Comex) est identifié comme un lieu de constats et de consensus, les points à l'ordre du jour des réunions régulières concernant plus l'administration de la Fédération que ses orientations stratégiques, les projets, finalisés avant d'y être présentés, étant peu ou pas débattus.

M. Jamel SANDJAK a démissionné de ses fonctions de membre du Comex le 23/2 et M. Noël LE GRAËT, Président de la F.F.F., qui s'était mis en retrait le 11/1, a démissionné le 28/2.

Le Vice-Président Délégué, M. Philippe DIALLO, qui assurait à titre intérimaire les fonctions de Président, continuera cette mission jusqu'à la prochaine Assemblée Fédérale du 10/6, qui aura à désigner, parmi les membres du Comex précédemment complété après les démissions précitées, un nouveau Président, qui exercera ses fonctions jusqu'à l'issue du mandat, fin 2024.

Dans un communiqué, la F.F.F. a tenu à saluer le bilan sportif et économique remarquable de Noël LE GRAËT. Depuis le 18/6/2011, date de son élection, **les sélections masculines et féminines ont remporté 11 titres et disputé 6 Finales de tournois internationaux**, résultats s'expliquant notamment par une politique ambitieuse en matière de formation. La F.F.F. a soutenu et renforcé la préformation (26 pôles Espoirs) et la formation aux côtés des clubs professionnels. **La formation française est aujourd'hui considérée comme l'une des meilleures du monde. Le développement de la pratique du Football féminin** a également progressé de manière significative pour atteindre 206 000 licenciées (moins de 90 000 en 2011/2012).

Les résultats sur le plan économique ont par ailleurs permis de doubler les **aides au football amateur** pour atteindre, cette saison, un **record historique de 104 M€**. Ces résultats économiques ont aussi permis de développer et mettre en œuvre des engagements éducatifs et citoyens forts (Programme Éducatif Fédéral ...) dans les structures de formation et les clubs amateurs. La F.F.F. est une institution solide qui a su traverser la crise sanitaire et présente à ce jour 56 M€ de fonds propres.

Concernant l'audit, la F.F.F. a remarqué que ce rapport ne faisait état d'**aucune défaillance systémique**, ni d'aucun manquement à ses missions régaliennes. Elle a constaté néanmoins que ce rapport se basait moins sur des faits objectifs que des appréciations qui ont parfois conduit à un dénigrement disproportionné de l'instance.

La F.F.F. a aussi regretté le **défaut de réelle procédure contradictoire** et l'absence de prise en compte de ses nombreuses observations sur les sujets qui la concernent en matière de gouvernance et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, chiffres et exemples à l'appui.

Elle a donc tenu à réaffirmer son engagement fort contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de sa politique de protection des licencié(e)s, engagement qui était et reste prioritaire.

A noter que le Bureau du Collège des Présidents de District s'est adressé, le 23/2, à M. Philippe DIALLO, Président de la F.F.F. par intérim et à M. Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue du Football Amateur, pour souligner que plusieurs Présidents de District continuaient de considérer que le Président de la F.F.F. ne pouvait, à lui seul, assumer la sortie de cette crise tandis que les autres membres du Comex s'exonèreraient de toute responsabilité.

Il a en outre ajouté que, confiants mais vigilants, les Présidents de District pourraient considérer la situation temporaire actuelle comme acceptable le temps que soient donnés davantage de gages au Football amateur, à commencer par les Districts et leur représentation.

Il a en effet été constaté que le Comex était plus avantagement composé de personnes issues ou représentant le Football professionnel et il est donc revendiqué que le Football de base ait davantage de voix et d'influence auprès et au sein du Comex qui se doit de rassembler et concerter l'ensemble du Football français, au moment de prendre des décisions importantes et des orientations cruciales pour le Football de demain.

- Par ailleurs, la F.F.F. va également poursuivre les travaux de réforme de sa gouvernance dans le cadre de la Loi du 2/3/2022, visant à démocratiser le sport en France, travaux qui avaient été entrepris avant même le début de l'audit et elle s'engage à en retenir toutes les recommandations utiles.

On notera que pour réfléchir et travailler sur les conditions de la **mise en œuvre, au sein de la F.F.F., de la Loi du 2/3/2022** à compter du prochain mandat, le Comex a mis en place :

- . un Groupe de travail sur la **participation des clubs à l'Assemblée Générale Elective**,
- . un Groupe de travail sur la **représentation de certains acteurs et la parité au Comité Exécutif**,
- . un **Groupe de travail Pilote**, composé d'un membre du Comex, d'un membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, d'un représentant de la Ligue de Football Professionnel, d'un membre représentant les Présidents de Ligue et d'un membre représentant les Présidents de District.

L'objectif est de formuler des propositions lors de l'Assemblée Fédérale du 10/6/2023.

- **La question semble maintenant de savoir si sera initiée la convocation d'une Assemblée Fédérale en vue de la révocation du Comex**, ce qui ne peut intervenir que sur la demande du 1/4 des membres de l'Assemblée représentant au moins le 1/4 des voix.
- A noter enfin que la ministre chargée des Sports a annoncé, le 2/3, l'installation prochaine d'un **Comité National chargé de renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport.**

4 / LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Il est rappelé que comme cela avait été annoncé lors de l'Assemblée Générale du 18/6, le Comité de Direction a décidé, le 30/6, d'aggraver à nouveau le Barème Disciplinaire, à compter de la saison 2022 / 2023, afin de se donner les moyens de lutter encore plus efficacement contre les dérives constatées la saison dernière.

Il était intéressant, après quelques mois d'application de ce Barème aggravé, de faire le point quant à l'importance et au nombre des sanctions disciplinaires infligées, par comparaison avec celles de la même période de la saison 2021 / 2022.

Il est ainsi constaté que depuis le début de la saison jusqu'au 15/2/2023 :

- le nombre de sanctions lourdes (suspensions **supérieures à 7 matches**) a évolué comme suit :

	2021 / 2022	2022 / 2023
. Seniors	4	23
. Vétérans	6	4
. U 18	4	18
. U 16	2	5
. U 14	0	6

- le nombre de suspensions de **3 à 7 matches** a évolué comme suit :

	2021 / 2022	2022 / 2023
. Seniors	32	42
. Vétérans	12	10
. U 18	6	15
. U 16	10	15
. U 14	1	9

Les chiffres constatés rendent nécessaire une analyse plus fine, notamment selon les niveaux hiérarchiques, les catégories d'âge et la qualité des victimes et des personnes fautives.

5 / LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 30/1/2023

Le Président Jean- Pierre MEURILLON indique avoir, lors de cette réunion, **voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion dudit Comité de Direction du 15/12/2022, qui ne faisait pas état de son vote contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du 24/10/2022.**

Il maintient, et continuera de maintenir, qu'il n'est pas normal que lorsqu'un membre du Comité déclare voter contre une proposition ou déclare s'abstenir, le procès-verbal de la réunion n'en fasse pas mention.

6 / LES DELAIS DE PLUSIEURS DECISIONS DE LA COMMISSION REGIONALE D'APPEL

Le District n'a pu que constater qu'il avait reçu, dans **des délais tout à fait anormaux**, plusieurs décisions prononcées par la Commission Régionale d'Appel et portant sur des rencontres de la saison 2021 / 2022 :

- . Décision du 12/10/2022, reçue le 13/12/2022, pour un match du **3/4/2022** (appel d'une décision du **7/6/2022**)
- . Décision du 2/11/2022, reçue le 22/12/2022, pour un match du **13/3/2022** (appel d'une décision du **7/6/2022**)
- . Décision du 2/11/2022, reçue le 22/12/2022, pour un match du **5/5/2022** (appel d'une décision du **14/6/2022**)
- . Décision du 17/11/2022, reçue le 22/12/2022, pour un match du **22/5/2022** (appel d'une décision du **21/6/2022**)

On notera que s'agissant du match du 13/3/2022, **le temps qu'il a fallu** pour que soit connue la décision de la Commission Régionale d'Appel **dépasse celui d'une grossesse !**

L'attention de la Ligue a été appelée, le 17/1/2023, sur le fait que de tels délais étaient clairement **en contradiction avec les dispositions de l'article 3.4.4 du Règlement Disciplinaire**, qui prévoit expressément que :

« L'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans un délai de 4 mois à compter de l'engagement initial des poursuites.

Lorsque la séance a été reportée en application de l'article 3.4.2.2, le délai de 4 mois est prolongé d'une durée égale à celle du report.

En cas de circonstances exceptionnelles, le délai de 4 mois peut être prorogé d'1 mois par une décision motivée du Président de l'organe disciplinaire d'appel et notifiée, 7 jours au moins avant l'expiration du délai initial, à l'assujetti, selon les modalités prévues à l'article 3.2 du présent règlement. »

A ce jour, la Ligue n'a **pas jugé utile d'apporter des explications** à une **situation pour le moins interpellante** et qui **pose problème quant au respect du Règlement Disciplinaire**.

7 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité de Direction **procède, à l'unanimité, aux nominations suivantes :**

➤ **COMMISSION DE DISCIPLINE**

M. Arnel MABOUNGOU

➤ **COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION, MEDIATION, EDUCATION**

M. Arnel MABOUNGOU

8 / L'INSTAURATION D'UN REFERENT DE SECTEUR

Le Comité a fait le point quant à la mise en œuvre de **l'instauration d'un Référent de secteur**.

Mme Dorette ELANGUE ETEME, animatrice du Groupe de réflexion, rappelle que le Groupe avait établi un document reprenant les objectifs de la démarche, afin que **les Référents de secteur puissent prendre contact, par téléphone, avec les Présidents des clubs de leur secteur**.

Il est rappelé qu'il s'agit d'être encore plus proche de la réalité et des préoccupations des clubs, de leur apporter une aide et de répondre à leurs attentes, le Référent de secteur devant constituer une passerelle, un relais, dans les deux sens, entre les clubs et le District, une autre porte d'entrée du District, mais bien sûr sans être un doublon et sans se substituer aux organes institutionnels du District.

La 1^{ère} des réunions à organiser dans chacun des 7 secteurs, avec la participation des représentants des clubs du secteur s'est déroulée le 10/2, au PECQ (secteur 4), afin de présenter la mise en place des Référents de secteurs, ce qui a permis de mettre au point le déroulé d'une telle réunion.

Il est convenu que les Référents de chacun des 6 autres secteurs **prendront contact, par téléphone, avec les Président(e)s des clubs de leur secteur** en vue de l'organisation de ces réunions.

Pour le secteur 2, une 1^{ère} réunion est envisagée le vendredi 14/4.

9 / LA TECHNIQUE

➤ **La nouvelle filière de formation des Educateurs**

Le 8/2, la F.F.F. a organisé un **Webinaire de présentation, aux instances du Football, de la nouvelle filière de formation des Educateurs**, webinaire qui a ensuite été **présenté aux clubs et aux licencié(e)s** le 16/2.

Il était prévu que cette réforme serait présentée lors d'une réunion Président de Ligue / Présidents de District, qui avait été programmée d'abord le 16/2, puis le 23/2, mais qui aura finalement lieu le 14/3.

Il apparaît qu'**il devient urgent de connaître les modalités de mise en œuvre de cette réforme** et en particulier, mais pas seulement, de savoir **comment et par quelle instance (Ligue ou Districts) les nouvelles formations d'éducateurs devront être organisées** à compter de la saison prochaine.

➤ **Les actions techniques et les opérations de détections / sélections**

M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental P.P.F., fait le point quant aux actions techniques organisées depuis la dernière réunion du Comité de Direction, aux prochaines formations techniques devant être organisées par le District, ainsi qu'aux opérations de détections / sélections.

I - FORMATIONS

✓ **C.F.F. 1 - module U 9 Féminin : les 20 et 21/1, prévue à BEYNES**

Formation annulée faute de candidates en nombre suffisant. Il n'est pas prévu de reprogrammation d'ici la fin de la saison.

✓ **C.F.F. 2 - module U 15 : les 26 et 27/1, au District**

18 candidats présents sur 18 inscrits, 11 clubs représentés

✓ **C.F.F. 1 - module U 11 adapté (module en mixte) : les 21 et 22/2, au District**

15 candidat(e)s présent(e)s sur 18 inscrit(e)s, dont 6 Féminines, 9 clubs représentés

✓ **C.F.F. 2 - module U 13 : les 24 et 25/2, au District**

16 candidats présents sur 18 inscrits, dont 1 Féminine (1 arrêt en cours de formation) 13 clubs représentés

✓ **C.F.F. 1 - module U 9 : les 28/2 et 1^{er}/3, au District**

17 candidats présents sur 18 inscrits, 13 clubs représentés

✓ **C.F.F. 1 - module U 11 : les 21/2 et 22/2, au District**

16 candidats présents sur 18 inscrits, dont 1 Féminine, 10 clubs représentés

Les formations complémentaires :

Le Module Educateur.trice Futsal Initiation, programmé le 18 et 19/2, à MANTES-LA-VILLE, a dû être annulé faute de candidats en nombre suffisant, Pas de reprogrammation.

Un Module Educateur.trice U 16 / U 17 est programmé le 18/3, à TRIEL-SUR-SEINE.

Le Module Animatrice Fédérale a été déplacé du 25/3 au 1^{er}/4 (lieu restant à confirmer)

Certifications : le samedi 4/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

. C.F.F. 2 : 14 inscrits, 12 clubs représentés

. C.F.F. 3 : 6 inscrits, 6 clubs représentés, dont 1 hors District

Prochaines formations en mars :

. C.F.F. 2 - module U 15 : les 13 et 14/3, au District

. C.F.F. 3 - modules U 17 / U 19 : les 23 et 24/3, au District

. C.F.F. 3 - module Seniors : les 30 et 31/3, au District

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

✓ **U 13 G (nés en 2010)**

Dernier tour départemental sur une ½ journée, le 5/2, à L'ETANG LA VILLE

Parmi les 100 joueurs retenus lors de l'étape précédente, 60 joueurs ont été retenus pour le Tour final pour le concours d'entrée au Pôle Espoir de CLAIREFONTAINE

La liste était consultable sur le site internet de la F.F.F. dès le 6/2.

✓ **U 13 F (nées en 2010)**

Les joueuses du PARIS S.G. ont été observées par M. David REMISSE, C.T.D. P.P.F., lors d'un match de Championnat contre HOUILLES (garçons) le 21/1.

Avant-dernier tour sur une ½ journée, le 22/1, à L'ETANG LA VILLE.

Participation : 50 joueuses inscrites, hors joueuses du PARIS S.G.

Dernier Tour sur une ½ journée, le 12/2, à L'ETANG LA VILLE.

Participation : 45 joueuses, dont les joueuses du PARIS S.G. retenues

20 joueuses ont été retenues pour le Tour final pour le concours d'entrée au Pôle Espoir de CLAIREFONTAINE.

La liste était consultable sur le site internet de la F.F.F. dès le 13/2.

✓ **U14 G (nés en 2009)**

Le 1^{er} tour s'est déroulé sur 3 ½ journées, le 7/1, à ECQUEVILLY et le 11/1, à FONTENAY-LE FLEURY.

Participation : 45 joueurs inscrits par ½ journée

Le 20/2 : stage de perfectionnement à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, avec le matin une séance et l'après-midi un match contre l'A.S. POISSY U15 afin de préparer l'Interdistrict du 1^{er}/3 (victoire 4/3)

Le 1^{er}/3 : Interdistrict U14 G à Morfondé : résultats mitigés car si les Yvelinois ont réalisé de belles prestations, ils n'ont pas gagné les matches contre les Districts 75 (1-0), 93 (2-1) et 92 (2-1).

✓ **U 14 F (nées en 2009)**

Le 1^{er} tour s'est déroulé sur 1 ½ journée, le 25/1, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX. Participation : 45 joueuses inscrites

Le second tour s'est déroulé sur 1 ½ journée, le 15/2, à MAURECOURT. Participation : 35 joueuses inscrites

Le 20/2 : stage de perfectionnement à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, avec une séance tactique.

Le 22/2 : match contre le District 95 afin de préparer l'Interdistrict du 3/3. (victoire 4/3)

Le 3/3 : Interdistrict U 14 F à Morfondé : Très bons résultats car les Yvelinoises ont réalisé de belles prestations contre les Districts 75 (0/0), 93 (4/0) et 92 (2/0).

✓ **Détections Futsal**

Les détections ont été réalisées le 18/1, à TRAPPES, pour les catégories U 15 et U 18.

Prochaines détections programmées sur le mois de mars :

Le 12/3 : Centre de perfectionnement U 12 F, à NOISY-LE-ROI, pour 45 joueuses comprenant les joueuses du PARIS S.G..

III - DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

➤ **Le Programme Educatif Fédéral (P.E.F.)**

M. Ali SAHALI indique que la 2^{ème} réunion de la Commission Promotion du Programme Educatif Fédéral a eu lieu en visio le 7/3.

Les clubs engagés sont au nombre de 67 dont seulement 1/3 d'entre eux ont confirmé leur implication dans ce dispositif en retournant les informations suivantes : Le nom du Référént(e) P.E.F., la feuille de route éducative sur chaque catégorie et le calendrier prévisionnel des actions P.E.F. prévues sur la saison.

Une réunion est programmée en présentiel le 28/3 au siège du District avec les clubs engagés afin de leur présenter les différentes opérations programmées sur la fin de cette saison dont le concours Challenge National P.E.F. dont la clôture des inscriptions est fixée au 8/5.

L'opération « Cœur de Foot 78 », lancée en décembre pour les clubs Yvelinois, avec la collecte de denrées alimentaires et de produits non alimentaires pour l'Association des Restos du Cœur, est terminée depuis le 15/2, avec un grand succès puisque 41 clubs se sont inscrits contre 16 clubs la saison passée. 39 clubs ont pu réellement participer, mais tous (plus de la moitié) n'ont pas encore

pour le moment pu déposer leurs denrées et autres produits aux différentes antennes situées près de leur club. On atteint presque les 4 tonnes de biens collectés à ce jour.

En préparation, sur les 2 mois à venir : une action P.E.F. sur la soirée des Commissaires du 25/3 et bien évidemment, il y aura un stand P.E.F. sur les différents événements du District : Finales Départementales du Festival Foot U13 et U 13 F et Rassemblement U 7-U 9 « Toutes Foot » le 15/4.

➤ **Le Football en Milieu Scolaire**

Au niveau des Ecoles Élémentaires :

Mme Sandrine SANCHEZ indique que la Commission mixte Foot à l'Ecole s'est réunie au District le 12/1, pour faire un point sur le projet de conception d'un format de formation pour les enseignants en e-learning et un 1^{er} bilan des classes inscrites à l'opération « Foot à l'Ecole » et valider le calendrier des prochaines actions en lien avec ce dispositif, destiné aux classes de C.E. 1 à C.M. 2, pour cette année scolaire.

Cette réunion a été suivie d'un temps de travail, le 10/2, pour finaliser la conception du contenu de la formation à présenter aux enseignant(e)s du 1^{er} degré, en présentiel au District, le 16/2.

Cette **Journée de formation** a été organisée, le 16/2, **par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.S.D.E.N. 78), dans le cadre de la formation professionnelle des enseignant(e)s**, sur la thématique « Olympisme et Territoires ».

Cette action a permis à 24 enseignant(e)s (19 femmes et 5 hommes), sur un format de 3 H de formation théorique, de découvrir l'histoire du football à travers les Jeux Olympiques, mais également le dispositif « Foot à l'Ecole ».

La prochaine réunion de la Commission mixte Foot à l'Ecole est programmée le 23/3, afin de préparer les actions de fin de saison (jury du projet culturel, rassemblements de fin de cycle, ...).

Au niveau des Collèges / Lycées :

Mme Sandrine SANCHEZ indique qu'une 2^{ème} réunion de coordination de la Commission Football en Milieu Scolaire a eu lieu le 13/2, au District, en présence des représentants du District (Elus, C.T.D. D.A.P. et P.P.F.), du Directeur adjoint de l'U.N.S.S. 78 et des responsables des Sections Sportives Scolaires du département.

Les points suivants ont été abordés :

- . l'état des lieux des Sections Sportives Scolaires (S.S.S.) en activité sur le département (présence et avis sur le recyclage des responsables des S.S.S., Labellisation E.N. et Fédérale des établissements, dotation en équipement District...),
- . l'état des inscriptions et rappels des modalités de déroulement du nouveau dispositif F.F.F. « Football for schools » destiné aux classes de 6^{ème} à 3^{ème} et des modifications apportées au dispositif F.F.F. « La Quinzaine du Foot », destinée maintenant uniquement aux classes de 2^{nde} à terminale ;
- . l'organisation des événements programmés sur la fin de saison par le District et la Ligue et en partenariat avec l'U.N.S.S. 78 : Formations des élèves à l'arbitrage (livret/formulaire numérique de suivi des jeunes élèves-arbitres en formation), journées promotionnelles Futsal et Football féminin, calendrier des rencontres U.N.S.S. de fin d'année scolaire et rassemblements des S.S.S. de fin de saison, dont le Tournoi départementale du District qui portera désormais le nom de « Rassemblement Départemental des Sections Sportives Jean-Denis POITOU ».

10 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.) fait le point quant à l'activité de la C.D.A..

➤ **Les Formations Initiales en Arbitrage**

Les 3^{ème} et 4^{ème} sessions de Formation Initiale en Arbitrage organisées par le District se sont déroulées les 14, 15, 21 et 28/1 et les 4, 5, 11 et 12/2.

40 candidats-Arbitres ont suivi ces formations et ont passé favorablement l'examen théorique.

Lors des 4 sessions, ce sont ainsi **79 arbitres qui ont été reçus à l'examen**, sur 90 candidats inscrits (soit 88 %).

La C.D.A. envisage d'organiser, d'ici la fin de la saison, une ou deux session(s) de Formation Initiale à l'Arbitrage qui, si elles ne compteront pas pour satisfaire aux obligations du Statut de l'Arbitrage, permettront de fourniront de nouveaux Arbitres.

➤ **Le point sur les effectifs des Arbitres**

A la date du 6/3/2023, le District compte **341 licences Arbitres**, soit une **hausse de 10,36 %** par rapport à l'année dernière (309). Le District des Yvelines a donc battu son record de nombre d'Arbitres qui s'élevait au maximum à 336 unités.

C'est une satisfaction qui vient autant saluer l'investissement des bénévoles de la Commission que l'effort des clubs en termes de recrutement et de fidélisation.

En comparaison avec les autres Districts Franciliens, seul le District du Val d'Oise compte davantage d'Arbitres (498) et aucun autre District n'a plus de 300 arbitres.

Au niveau régional, au 6/3/2023, la Ligue compte **2 341 licences Arbitres**, soit une **hausse de 14,36 %** par rapport à l'année dernière ce qui s'explique par une nette augmentation du nombre de formations en début d'année civile et par le poids des effectifs des District du Val d'Oise et des Yvelines et la forte hausse du nombre d'Arbitres du District Parisien.

Au niveau national, 22 628 licences sont enregistrées, soit une hausse de 10,19% par rapport à la saison passée (21 635).

➤ **L'arbitrage régional**

6 arbitres Yvelinois sur 23 arbitres régionaux tous Districts confondus (soit 26 %) sont encore en lice pour une éventuelle présentation aux concours de la Fédération :

. Marina DE ALMEIDA	Candidate Arbitre Fédérale Féminine
. Sarah DEGAGE	Candidate Arbitre-Assistante Fédérale Féminine
. Maxime BOULANGER	Candidat Fédéral 4
. Nassilm BENABDELKRIM	Candidat Jeune Arbitre de la Fédération
. Sébastien HENRY	Candidat Jeune Arbitre de la Fédération
. Ivan KOWTUN	Candidat Jeune Arbitre de la Fédération

Il est à noter que le 4^{ème} test probatoire en vue de cette sélection a été délocalisé de la Ligue au sein des installations du District des Yvelines, le samedi 11/3.

➤ **Les actions de la C.D.A.**

La C.D.A. organisera le samedi 25/3, au siège du District, un rassemblement de formation continue à destination de toute sa population arbitrale. Ce rassemblement se déroulera en 2 temps, une formation en matinée et une autre l'après-midi.

Les remises des écussons pour les dernières sessions de formation auront lieu le mardi 21 et le mercredi 29/3.

➤ **La modification des obligations des clubs au regard du Statut de l'Arbitrage**

Il est rappelé que les obligations des clubs en matière de Statut de l'Arbitrage restent celles qui figuraient dans le Statut Régional de l'Arbitrage et n'ont donc pas été aggravées malgré l'augmentation quasi-générale, par le Statut Fédéral, du nombre d'Arbitres à fournir par les clubs, le Statut Régional étant déjà, depuis de nombreuses années, aggravé par rapport au Statut Fédéral

Il est rappelé que, par contre seront applicables, **à compter de la saison 2023 / 2024** :

. l'obligation, pour les clubs évoluant à partir du Championnat National 3, **qu'un certain nombre de leurs Arbitres aient été formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes,**

. l'augmentation, pour les clubs évoluant à partir du Championnat Régional 3, du **nombre de leurs Arbitres qui devront être majeurs.**

Le District a donc, comme cela avait été annoncé, diffusé les 17 et 24/1, une information précise à ce sujet, pour appeler l'attention des clubs sur ces nouvelles obligations.

➤ **Le Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage amateur**

Dans le cadre du plan Performances 2024, le Comité Exécutif de la F.F.F. a décidé d'affecter un budget exceptionnel de 1 M€ en faveur du développement de l'Arbitrage amateur pour les saisons 2022 / 2023 et 2023 / 2024.

La 1^{ère} enveloppe a été répartie par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, avec une somme versée directement aux Districts (5 500 € pour le District des Yvelines, 442 500 € pour l'ensemble des Districts).

La somme restante, dite enveloppe « territorialisée », soit un total de 435 000 €, est dédiée au Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage Amateur, concerté entre les Ligues et leurs Districts, en tenant compte de 3 critères : le nombre de licencié(e)s, le nombre de clubs et le nombre d'arbitres par Ligue).

La somme totale attendue à ce titre pour la Ligue de Paris-Ile de France est de 41 500 € et son attribution est conditionnée à la production du Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage Amateur.

Une réunion s'est tenue à ce sujet avec la Ligue et ses Districts le 25/1.

Depuis, une nouvelle réunion a été programmée à ce sujet par la Ligue, d'abord le 16/2, puis le 23/2, mais elle aura finalement lieu le 14/3.

11 / NOMINATIONS D'ARBITRES

Sur la proposition de la C.D.A., le Comité procède, **à l'unanimité**, à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **40 candidats-Arbitres** suivants, admis à l'issue de la 3^{ème} ou de la 4^{ème} session de Formation Initiale des Arbitres de Football à 11, qui ont été organisées, respectivement, les 14, 15, 21 et 28/1, et 4, 5, 11 et 12/2.

3^{ème} session :

BACCOUCHI Mohamed	F.C. MANTOIS 78
BERTREUX Elea	U.S. LE PECQ
BLAIRON Stéphane	A.S. LA VESGRE
CICATELLO Aaron	C.S.M. ROSNY S/SEINE
CRISCI Rocco	MAURECOURT F.C.
DA COSTA Adane	MAGNY 78 F.C.
EL MEZOUART Elies	BONNIERES FRENEUSE F.C.
GUILLE Louis	U.S. HARDRICOURT
HAUTOT Frédéric	F.C.F. PORTES I.D.F.
KAHIA TANI Méllina	S.F.C. BAILLY NOISY
KAID Farid	COIGNIERES F.C.
LEGRAND Marion	U.S. LE PECQ
LOISEAU Stan	F.C.F. PORTES I.D.F.
MONDOR Josue	C.S.M. ROSNY S/SEINE
OUNADJELA Issa	C.S.M. ROSNY S/SEINE
PALFRAY Perrine	F.C. MAISONS-LAFFITTE
PEREIRA Joana	F.C.F. PORTES I.D.F.
PERMINOV Pierre	LE CHESNAY 78 F.C.
RECH Tom	BONNIERES FRENEUSE F.C.
SCARLATA Antonino	Indépendant

TAAL Mahamadou
YAHATENE Samir

A.S. BOIS D'ARCY
A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

4^{ème} session :

ANAGLA Kokouvi Florent	Indépendant
ASSEKOUR Lahassane	COIGNIERES F.C.
BECOURT TOMAS Paul	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78
BENZZINE Wael	A.S. MONTIGNY LE BX
CRUZ MOREY Killian	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78
CULUS Djibril	BREVAL LONGNES F.C.
FATNASSI MORAND Naël	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78
FERREIRA Alexandre	CONFLANS F.C.
HADEF Nacer	A.S. FOURQUEUX
HAMZI Lahcene	U.S.M. CLAYES-SOUS-BOIS
MANCHON FOUCHET Theo	E.S. TRAPPES
MOULIN Melvin	E.S. TRAPPES
NJIA NGAHAN Ulrich	RED STAR DE CRETEIL
PANYASIRI Brandon	TRIEL A.C.
PIEJOS Karim	A.S. ELYSEE PARIS
RAZALI LECLERC Tom	F.C. VERSAILLES 78
SOUMARE Khadamou	A.S. CARRIERES GRESILLONS
TANDJIGORA Mamadou	C.S.L. AULNAY

Une **cérémonie de remise des écussons des nouveaux Arbitres** est programmée les mardi 21 et mercredi 29/3, au siège du District.

12 / L'INTEGRATION DANS LA FORMATION DES ARBITRES D'UNE SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE L'ARRÊT CARDIAQUE ET AUX GESTES QUI SAUVENT

Il est rappelé qu'un décret du 11/6/2021 impose l'intégration, dans la formation des Arbitres des fédérations sportives agréées, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.

Il prévoit qu'à l'issue de cette sensibilisation, les Arbitres doivent être en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Bien entendu, la possession par un Arbitre d'une qualification aux premiers secours, telle que le Certificat de compétence de citoyen de sécurité civile « Prévention et Secours Civique de niveau 1 » ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dispensera son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'Arbitre.

Lors de sa réunion du 19/1/2023, le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur (BELFA) a décidé, à la demande des différentes personnes en charge de l'arbitrage à la F.F.F., d'apporter une réponse aux territoires, après avoir obtenu une précision sur l'âge d'application de ce décret et l'obligation pour les Arbitres déjà en activité de suivre cette formation, et de définir à quelle période elle devra être effectuée pour les candidats-arbitres.

Les Présidents des Collèges des Présidents de Ligue et de District, accompagnés d'un membre du BELFA, ont été chargés d'apporter des éléments complémentaires afin de finaliser ce travail.

Une circulaire d'application rédigée par la L.F.A. et la Direction de l'Arbitrage sera ensuite adressée à l'ensemble des territoires.

Le District des Yvelines a appelé l'attention du BELFA sur le fait que la mise en œuvre de l'obligation résultant de ce décret nécessite, pour ce qui est des candidats-arbitres, la **modification du coût de la formation**, donc du **droit d'inscription à la Formation Initiale à l'Arbitrage, qui est fixé par l'Institut de Formation du Football (I.F.F.)**.

Par ailleurs, si cette formation est rendue obligatoire **pour tous les Arbitres déjà en fonctions** (hors ceux qui détiennent une qualification aux premiers secours), la question **se posera des conditions de son financement**.

13 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District, fait le point en ce qui concerne **les Relevés Clubs**

Elle rappelle que lors de la dernière réunion du Comité, le 4/1/2023, il avait été constaté que des clubs restaient redevables envers le District, de sommes dues au titre **des relevés clubs précédents ou du solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2021 / 2022**.

Un nouveau relevé club avait en outre été émis le 15/11, pour lequel la date limite de paiement était fixée au 5/12 et plusieurs rappels avaient été effectués les 15, 22, 29/11, 6 et 13/12/2022.

63 clubs restaient alors redevables envers le District d'une **somme totale de 58 658,41 €**, étant souligné que ces clubs n'avaient **ni formulé une demande de délai, ni même pris contact avec le District**.

Le Comité avait alors décidé de leur appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, ce qui entraîne la **perte définitive d'1 point au classement** pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à toutes les équipes Seniors et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

Il est rappelé qu'en cas de non-paiement, il pourrait être décidé la mise hors compétition de tout ou partie des équipes du club débiteur.

A ce jour, **8 clubs** restent redevables envers le District d'une somme totale de **7 112,79 €** et il a été procédé aux retraits de points correspondants pour les 6 clubs qui évoluent en Championnats du District.

S'agissant des 2 clubs qui n'évoluent qu'en compétitions de Ligue, **le Comité demande au Comité de Direction de la Ligue qu'il décide de leur appliquer la sanction sportive de retrait de points telle qu'elle est prévue par l'article 3.8.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue**.

14 / LA REFLEXION SUR LES CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11 PAR ANNEE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

M. Thierry MOURAUX rappelle que le District a décidé de mener une réflexion en vue de la mise en œuvre, dans les compétitions de jeunes à 11, de l'accession générationnelle (hors bien sûr la D 1, où les conditions d'organisation doivent être les mêmes dans tous les Districts car il s'agit de l'accès en Championnat Régional).

Dans le cadre de l'accession générationnelle, chaque équipe de jeunes à 11 pourra **bénéficier, pour déterminer le niveau hiérarchique où elle évolue, de son classement sportif constaté à l'issue de la saison précédente, dans la catégorie d'âge inférieure**.

La réflexion qui est actuellement conduite vise à définir très précisément les conditions du fonctionnement de l'accession générationnelle, avant une décision qui serait à prendre par l'Assemblée Générale, après concertation avec les clubs Yvelinois.

Une réunion préparatoire s'était tenue le 9/1 et une réunion d'information des clubs Yvelinois s'est tenue le 3/2, au siège du District.

Le Groupe de travail s'est ensuite réuni le 6/2 et, le 10/2, les clubs ont été invités, pour ceux qui n'avaient pas pu être présents le 3/2, à prendre connaissance du webinaire qui avait été réalisé à ce sujet, et à répondre à un questionnaire les interrogeant sur leur position à l'égard du projet.

La position des clubs concernés est, à une très grande majorité des réponses reçues, favorable à la mise en œuvre de la réforme.

Une nouvelle réunion du Groupe de travail s'est tenue le 6/3 et une autre est programmée le lundi 13/3, pour examiner les diverses questions qui nécessitent des décisions.

Une question est à régler en ce qui concerne **les obligations des clubs en matière d'équipes de jeunes**.

Il résulte en effet de l'article 11.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris-Ile de France que les clubs du Championnat Seniors de R 1, R 2, R 3 et D 1 ont l'obligation :

- d'engager 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, dont 1 équipe U18 (ou U 19 si cette dernière dispute le Championnat National U 19), 1 équipe U 16 (ou U 17 si cette dernière dispute le Championnat National U 17) et 1 équipe U 14, (l'engagement d'une équipe dans le Championnat U 20 permettant de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées),
- et d'y participer jusqu'à leur terme.

Il apparaît donc nécessaire que les clubs concernés puissent satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes en engageant et en faisant participer jusqu'au terme du Championnat, 3 équipes de jeunes différentes, **non plus seulement 1 équipe U 14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18, mais :**

- **1 équipe U 14,**
- **1 équipe U 15 ou U 16,**
- **1 équipe U 17 ou U 18.**

Il y a lieu de souligner qu'une telle modification ne remet aucunement en cause l'objectif de structuration des clubs qui fonde l'obligation qui leur est faite d'engager des équipes de jeunes et de les faire participer jusqu'au terme de leur Championnat.

A noter à ce sujet qu'une exception existe déjà quant à l'obligation d'engager **1 équipe U 14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18**, dès lors que l'engagement d'une équipe dans le Championnat U 20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

Le Comité de Direction sollicite donc, à l'unanimité, du Comité de Direction de la Ligue l'adoption d'une modification en ce sens des dispositions de l'article 11.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

De son côté, le Comité de Direction du District adaptera en ce sens les dispositions de son Règlement Sportif, pour ce qui concerne les obligations des clubs évoluant en Championnats Seniors de D 2, de D 3 et de D 4.

15 / L'APPLICATION DE L'ARTICLE 11.1 DU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT

L'article 11.1 du Règlement Sportif définit quelles sont les équipes obligatoires, notamment de jeunes, que les clubs dont l'équipe 1^{ère} Seniors évolue en Championnats du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager et de faire participer jusqu'à leur terme.

Il est rappelé à ce sujet que lors de l'Assemblée Générale du District du 13/6/2015, les sanctions sportives infligées aux clubs qui ne respectaient pas leurs obligations en matière d'équipes de jeunes ont été très largement assouplies (hormis, bien sûr, pour les clubs évoluant en Championnat Départemental 1, où les obligations sont fixées par la Ligue).

Auparavant, dès qu'il manquait à un club 1 seule équipe de jeunes obligatoire, l'équipe 1^{ère} du club était reléguée en Division inférieure à l'issue de la saison.

Depuis la décision de l'Assemblée Générale, la relégation en division inférieure de l'équipe 1^{ère} du club n'intervient que s'il manque plus d'1 équipe de jeunes, ou il manque 1 équipe de jeunes lors de 2 saisons consécutives ou il manque l'équipe Senior réserve lorsqu'elle est obligatoire.

Le COIGNIERES F.C. a eu à faire face, fin 2022 et au début de l'année 2023, aux conséquences du drame qui s'est déroulé à COIGNIERES, dans la nuit du 26 au 27/11/2022, où un adolescent a perdu la vie au cours d'une rixe avec des jeunes d'une ville voisine.

Ce drame avait conduit le District, par prudence, compte tenu de la tension qui régnait à COIGNIERES, à reporter tous les matches des U 18 qui devaient être disputés par le COIGNIERES F.C., ainsi que certaines rencontres de Seniors.

Une réunion tenue le 9/2 au siège du District, avec les représentants des villes de COIGNIERES, d'ELANCOURT et de MAUREPAS, le COIGNIERES F.C., l'O.S.C. ELANCOURT et l'A.S. MAUREPAS) et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), a permis d'aborder la question de l'organisation des rencontres devant être disputées d'ici la fin de la saison par le COIGNIERES F.C..

On notera, avec regret, que **la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines, qui avait été sollicitée, était absente**, ce qui a conduit le District à s'en étonner auprès de M. le Préfet des Yvelines par une lettre du 13/2.

Il n'a pu qu'être constaté que les matches des U 18 ne pourraient se tenir, ce qui entraîne, administrativement, le forfait de l'équipe U 18 du club.

Sur la proposition du Bureau du Comité de Direction, le Comité décide à **l'unanimité**, compte tenu du caractère tout à fait exceptionnel et grave de la situation, que **le forfait de l'équipe U 18 du COIGNIERES F.C.**, qui conduit bien sûr à sa relégation en Division inférieure à la fin de la saison 2022 / 2023, **ne sera pas pris en compte au titre d'une éventuelle récidive** telle que prévue par l'article 11.2 du Règlement Sportif du District.

16 / LES LABELS JEUNES F.F.F. CREDIT AGRICOLE (JEUNES, FEMININES ET FUTSAL)

M. Thierry MOURAUX fait le point quant aux Labels des campagnes 2022 / 2025 et 2023 / 2026.

➤ **Les Labels de la campagne Labels Jeunes F.F.F. Crédit Agricole 2022 / 2025**

La remise des dotations Nike des clubs Labellisés la saison passée est intervenue, pour certains clubs, le 2/2, au siège du District, à l'occasion du tirage au sort des Coupes des Yvelines et du Comité, en présence des représentants du Crédit Agricole d'Ile de France.

Les dotations du Crédit Agricole leur avaient été livrées.

Une remise officielle est maintenant à programmer au sein de l'ensemble des clubs concernés d'ici la fin de la saison afin de leur permettre de mettre en valeur cette attribution auprès de leurs adhérents et partenaires, en invitant un représentant du Crédit Agricole à s'y associer.

Le F.C. FONTENAY-LE-FLEURY a, pour la remise des Labels Jeunes (niveau Espoir) et Féminines (niveau Bronze) a proposé la date du dimanche 26/3.

➤ **La campagne Labels Jeunes F.F.F. Crédit Agricole 2023 / 2026**

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures était fixée au 15/12/2022 et à cette date, 15 clubs Yvelinois avaient déposé un dossier aux fins de Labellisation :

- **Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole,**

9 clubs, dont 4 de niveau National (mais 1 club ne remplit pas les pré-requis nécessaires)

- **Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines**

6 clubs (mais 1 club ne remplit pas les pré-requis nécessaires)

- **Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal**

Aucun club

La Commission Départementale des Labels s'est réunie le 31/1, ce qui a permis d'établir un 1^{er} bilan des candidatures et les clubs éligibles et non éligibles ont été avisés.

La Commission, via les Conseillers Techniques Départementaux, se rapprochera prochainement des clubs ayant candidaté et dont les dossiers ont été validés comme recevables, afin de leur préciser les prochaines étapes concernant l'évaluation de leur dossier, sur la période de mars à avril 2023.

Tous les clubs n'ayant pas candidaté conservent bien évidemment la possibilité d'effectuer un autodiagnostic, afin d'évaluer leur capacité à optimiser leur structure.

17 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S

➤ Le District comptait, au 1^{er}/3/2023, **44 868 licencié(e)s**, soit 2 034 de plus qu'au 1^{er}/3/2022 (42 834).

La hausse globale atteint donc **4,75 %**.

On notera que presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 19, des U 18, des U 7 et des U 6.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories U 17 (+ 117 licenciés, soit + 12,25 %), U 15 (+ 256 licenciés, soit + 17,23 %) et U 14 (+ 258 licenciés, soit + 13,04 %).

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (**+ 18,69 %**) puisqu'on constate, au 1^{er}/3/2023, 3 436 licenciées contre 2 895 au 1^{er}/3/2022 et 2 971 à la fin de la saison 2021 / 2022.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de + 755 licencié(e)s, soit **+ 3,93 %**.

Le nombre des « **encadrants** » est en forte hausse (**+ 7,25 %**) au 1^{er}/3/2023 (4 929 contre 4 596 au 1^{er}/3/2022) dont + 6,05 % pour les Dirigeant(e)s et + 13,42 % pour les Educateurs Fédéraux, les animateurs Fédéraux et les Entraîneurs.

On notera qu'au 1^{er}/3/2023, le District comptait **103,09 %** du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.

Au 1^{er}/3/2022, ce pourcentage atteignait 116,21 %.

A ce jour, le District compte **44 913 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 519 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 1^{er}/3/2023, **298 864 licencié(e)s**, contre **285 185 au 1^{er}/3/2022**.

La hausse (+ (13 679 licencié(e)s) était ainsi de **4,80 %**.

La Ligue compte à ce jour 299 400 licencié(es).

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**

18 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le vendredi 10/3, au siège du District : **Assemblée Générale de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78)**
- ✓ le lundi 13/3, au siège du District Parisien : **Réunion des Présidents de District Franciliens, à propos de la gouvernance de la F.F.F.**
- ✓ le mardi 14/3 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District** : Les thèmes qui seront évoqués :
 - **La nouvelle filière de formation des Educateurs**
 - **Le Plan Régionalisé de développement de l'Arbitrage amateur**
- ✓ le lundi 20/3 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le lundi 20/3, au siège du District : Organisation par l'Amicale des Educateur.trice.s de Football des Yvelines, en partenariat avec le District, d'une **intervention de M. Philippe BRETAUD**, Conseiller Technique National au Département Recherche, Développement et Enseignement de la cellule Performance de la Direction Technique Nationale, sur le thème : **L'approche Mentale et les différentes formes d'Apprentissage**
- ✓ le mardi 21 et le mercredi 29/3, au siège du District : **Cérémonie de remise des écussons des nouveaux Arbitres**
- ✓ le mercredi 22/3, au siège du District : **Remise de la dotation au titre de l'Opération « 10 000 ballons »**, où la Ligue de Paris-Ile de France, dans le cadre de la convention passée avec la Région, offre des ballons aux clubs comptant dans leur effectif plus de 10 licenciés U 6 / U 13 garçons. Pour les Yvelines : 108 clubs, pour 1 410 ballons et 177 filets de ballons
- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78** :
 - le jeudi 23/3, en visio, sur le thème : « **Subventions de l'Agence Nationale du Sport ? Comment bien y répondre ?** » Tous les outils pratiques pour remplir de façon efficace son dossier
 - le samedi 15/4, à PLAISIR : Mixity Time, sur le thème : « **Développer et optimiser ses compétences de dirigeant(e)s associatifs** » :
 - . module 3 : **Moi et l'équipe** : acquérir des techniques et outils pour mieux manager mon équipe en tant que dirigeant dirigeantes d'association sportive
 - le jeudi 20 et le vendredi 21/4, à TRAPPES, sur le thème : « **Les points clefs pour une bonne gestion associative** »
 - le mardi 13/6, à TRAPPES, sur le thème : « **L'association et la fonction d'employeur** »
- ✓ le samedi 25/3, à PARIS : **Réunion organisée par la Commission Fédérale de Féminisation** et regroupant les Ligues de Paris-Ile de France, des Hauts-de-France et du Centre Val-de-Loire, dans le cadre du Plan Mixité, dans le but d'**intégrer un certain nombre de femmes au parcours d'accompagnement qui vise, au niveau national, à former 300 femmes à la prise de responsabilités dans le monde du football d'ici 2024.**

Ont été désignées pour cette rencontre, d'une part, au titre des élues, Mmes Valérie TARDIVEL et Dorette ELANGUE ETEME, respectivement Secrétaire Générale et Secrétaire Générale Adjointe du District, et d'autre part, Mme Mireille CORDON, ex-Présidente de l'O.S.C. ELANCOURT et Mme Isabelle TECHER, Présidente de l'U.S. LE PECQ,

- le samedi 25/3 : **Rassemblement de formation continue à destination de toute la population arbitrale du District**
- ✓ le samedi 1^{er}/4, à MAREIL-SUR-MAUDRE : **Assemblée Générale du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
- ✓ le samedi 8/4, à MAUREPAS : **Finales Départementales du Festival Foot U 13 et U 13 F**
- ✓ le vendredi 14/4 (lieu à déterminer) : **Réunion, dans le secteur 2, de présentation de la mise en place du dispositif des Référénts de secteurs**
- ✓ le samedi 15/4, à VOISINS-LE BRETONNEUX : **Opération « Toutes Foot »**

Après la Semaine du Football féminin et Mesdames, Franchissez la barrière, qui ont laissé des fondations solides et un bel héritage, voici Toutes Foot, le nouveau dispositif fédéral visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet-club dans toutes ses dimensions

- ✓ le mercredi 26/4, à MANTES-LA-VILLE : **Finale de la Coupe de Paris - Crédit Mutuel I.D.F. : F.C. MANTOIS 78 1 / A.C. PARIS 15**
- ✓ le dimanche 30/4 : **Journée Nationale des Bénévoles**, précédée, le samedi 29/4, de la **Finale de la Coupe de France** et de la **Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole**

19 / QUESTIONS DIVERSES

M. Ali SAHALI souligne que l'**Assemblée Générale de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78)** se tiendra, au siège du District, le vendredi 10/3, à 20 H.

Par ailleurs, est rappelée la règle applicable à tout membre d'une Commission du District, selon laquelle il doit **obligatoirement s'abstenir d'intervenir, de quelque façon que ce soit, s'il a un intérêt direct ou indirect à l'affaire traitée et ne pas siéger lors de l'étude de celle-ci.**

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 30.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 12 avril 2023, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.